

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés
+ de 90 000 Euros**



HOTEL DE VILLE VILLEPARISIS

M. Frédéric BOUCHE - Maire
32 rue de Ruzé - CS 50105
77273 VILLEPARISIS
mél : correspondre@aws-france.com
web : <https://villeparisis.fr/>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.
Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre

Valeur estimée (H.T.) : 360 000,00€, -
Objet : Maintenance préventive, curative et nouvelles installations des systèmes d'alarmes intrusion et de contrôle d'accès dans les bâtiments Communaux.

Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Durée : 36 mois.

Description : Le présent marché comporte 2 types de prestations :

- la maintenance préventive, curative des installations des systèmes d'alarmes intrusion et de contrôle d'accès existants et à venir
- la réalisation de l'extension ou l'installation complète de systèmes de contrôle d'accès et d'alarmes intrusion

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11 du Code de la commande publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue : Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 120 000,00 à HT, passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour la réalisation de l'extension ou l'installation complète de systèmes de contrôle d'accès et d'alarmes intrusion. Marché global et forfaitaire pour la maintenance préventive, curative des installations des systèmes d'alarmes intrusion et de contrôle d'accès existants et à venir.

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : sans objet.

Le marché commence à la date de notification au titulaire pour une durée fixée à 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée totale du marché ne peut dépasser 36 mois.

Valeur estimée hors TVA : 360 000,00 euros

Reconductions : oui
Nombre de reconductions éventuelles : 2

Conditions relatives au contrat Cautionnement : Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

Dans l'hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée ou complétée au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie.

Financement : Les dépenses sont prévues au budget Ville des exercices concernés. Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 à, -. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de re-

financement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Forme juridique : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Conditions particulières d'exécution : NON
Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3 du code du travail)

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 et D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50 - Valeur technique de l'offre
10 - Délai d'exécution
40 - Prix

Descriptif détaillé des critères d'attribution dans le règlement de la consultation. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 18/09/20 à 15h00

Documents payants : NON

Remise des offres : 18/09/20 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur.

Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants dans le respect du principe d'égalité de traitement. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, après remise de l'offre négociée le cas échéant.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN, 43, rue du Général de Gaulle, BP 8630, 77008 Melun - Cedex, Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10, mél : greffe.ta-melun@juradm.fr

Envoi à la publication le : 26/08/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Enquête publique

MAIRIE DE FRESNES-SUR-MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2020-066 du 20 août 2020. Le Maire de FRESNES-SUR-MARNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Gilles de SORBIER de POUGNADORESSÉ a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de FRESNES-SUR-MARNE, du **lundi 14 Septembre 2020 au mercredi 14 Octobre 2020** pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les **jeudi 17 Septembre de 14h à 17h, samedi 26 Septembre de 9h à 11h30, mercredi 30 septembre de 9h à 11h30 et mercredi 14 octobre de 9h à 11h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le port du masque est obligatoire lors des visites en mairie pour consulter le dossier d'enquête publique. Sauf évolution réglementaire, les personnes non masquées ne pourront être reçues par le commissaire enquêteur.

Du gel hydroalcoolique et des gants seront mis à disposition pour la manipulation du dossier d'enquête.

Les personnes souhaitant déposer une observation dans le registre devront être munies de leur propre stylo.

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous lors des permanences physiques auprès du secrétaire de la mairie, par email à l'adresse suivante : mairie@fresnes-sur-marne.fr ou par téléphone au 01.60.26.03.81.

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire.

Jean LEFORT,
Maire de Fresnes-sur-Marne



**Le bon réflexe,
c'est**

Le Parisien

Publiez vos annonces
**d'enquêtes
publiques**

01 87 39 82 96
legales2@Leparisien.fr

PREFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination
des services de l'État

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS SUR LA CONCESSION D'HYDROCARBURES DE NONVILLE - Commune de NONVILLE (77)

Par arrêté préfectoral n°2020-10/DCSE/BPE/M du 4 août 2020 est prescrite pendant 31 jours consécutifs en mairie de Nonville, une enquête publique au **samedi 19 septembre 2020 - 9h00 au lundi 19 octobre 2020 - 17h30**, relative à la **demande d'ouverture de travaux miniers sur la concession d'hydrocarbures de Nonville pour le forage de dix puits ainsi que l'extension et l'aménagement de la plateforme située sur la commune de Nonville (77)**, présentée par la société

BRIDGEOIL

domiciliée 49 rue Arsène et Jean Lambert - 86100 CHATELLERAULT.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera tenu à la disposition du public :

- * à la mairie de Nonville, siège de l'enquête (Place de la mairie 77140 NONVILLE) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par PubliLegal.

- * sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquetes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- * sur le registre d'enquête en format papier ouvert à la mairie de Nonville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- * sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de Nonville à partir d'un poste informatique dédié fourni par PubliLegal

- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité,

- * par courrier électronique à l'adresse suivante : nonville-travauxminiers-bridgeoil@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête fixé à la mairie de Nonville à l'adresse précitée. Elles seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, M. Philippe BARTOLOMEI, directeur adjoint de la Poste, retraité, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés à la mairie de Nonville, aux dates et heures suivantes :

- * samedi 19 septembre 2020 de 09h00 à 11h30 (début de l'enquête)

- * jeudi 24 septembre 2020 de 09h00 à 11h30

- * jeudi 1er octobre 2020 de 13h30 à 17h30

- * mercredi 7 octobre 2020 de 13h30 à 17h30

- * lundi 19 octobre 2020 de 13h30 à 17h30 (clôture de l'enquête).

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société BRIDGEOIL (contact : Mme DIETRICH, géologue - tél. : 05 59 27 76 05 - Mail : e.dietrich@bridgeoil.fr).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Nonville, à la préfecture et sur le site internet précité. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du préfet.

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction de la coordination
des services de l'État

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2020-10/DCSE/BPE/E du 29 juillet 2020 est prescrite pendant 31 jours consécutifs du **SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 - 9H au LUNDI 19 OCTOBRE 2020 - 17H**, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la

SCEA DE BOIS LE COMTE

domiciliée Ferme de Bois Le Comte 77970 Jouy-le-Châtel, pour la régularisation de l'exploitation d'un forage d'irrigation agricole sur la commune de Jouy-le-Châtel, lieu-dit «La Pente de Villechevet», parcelle W n°18. Le projet relève des rubriques 1.1.1.0 (D) et 1.3.1.0 (A) de la nomenclature IOTA loi sur l'eau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- * à la mairie de Jouy-le-Châtel, siège de l'enquête (Place de l'Eglise - 77970) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi au vendredi 8h30/12h30-14h/17h, samedi 9h/12h), en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié

- * sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquetes publiques à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Le public pourra également consulter et consigner ses observations et propositions :

- * sur le registre d'enquête «papier» ouvert en mairie de Jouy-le-Châtel aux jours et heures précités.

- * sur le registre dématérialisé en mairie de Jouy-le-Châtel à partir d'un poste informatique dédié et sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

- * par courrier électronique à l'adresse suivante : forage-jouylechatel-boislecomte@enquetepublique.net

Le rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public auprès du service urbanisme en Mairie et sur le site internet de la commune <http://www.briecomterobert.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication

Le commissaire-Enquêteur recevra en Mairie, salle du Conseil Municipal, 2 rue de Verdun, les :

- Lundi 21 septembre 2020 de 9h à 12h
- Samedi 3 octobre 2020 de 9h à 12h
- jeudi 8 octobre 2020 de 14h à 17h
- mardi 20 octobre 2020 de 14h à 17h

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public auprès du service urbanisme en Mairie et sur le site internet de la commune <http://www.briecomterobert.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication

Le Maire, Conseiller Départemental Jean LAVIOLETTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BRIE-COMTE-ROBERT

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU

Par arrêté n°2020-447 en date du 17 août 2020, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU.

A cet effet, Monsieur Manuel GUILLAMO a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif en qualité de Commissaire-Enquêteur ;

L'enquête publique se déroulera à la Mairie, 2 rue de Verdun du **lundi 21 septembre 2020 au mardi 20 octobre 2020 inclus**. Le dossier sera consultable auprès du service urbanisme, (Hôtel de ville, 2 rue de Verdun), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et sur le site internet de la Commune : <http://www.briecomterobert.fr/>. Chacun pourra en prendre connaissance et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête publique à disposition au service urbanisme, soit les adresser par écrit, à l'attention du Commissaire-Enquêteur, Hôtel de Ville, 2 rue de Verdun 77170 Brie-Comte-Robert.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie, salle du Conseil Municipal, 2 rue de Verdun, les :

- Lundi 21 septembre 2020 de 9h à 12h
- Samedi 3 octobre 2020 de 9h à 12h
- jeudi 8 octobre 2020 de 14h à 17h
- mardi 20 octobre 2020 de 14h à 17h

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public auprès du service urbanisme en Mairie et sur le site internet de la commune <http://www.briecomterobert.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication

Le Maire, Conseiller Départemental Jean LAVIOLETTE

Constitution de société

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée S4P Conseil Capital : 1000€ Siège social : 45 Rue Orgiazzi 77690 MONTIGNY SUR LOING Objet : Conseil, services et accompagnement dans tout domaine non réglementé notamment dans le domaine de l'innovation. Président : BARRAL Jean-Marc 45 Rue Orgiazzi 77690 MONTIGNY SUR LOING Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS MEAUX Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Suivant acte SSP en date du 28 juillet 2020, constitution de la SC :

Dénomination sociale :

SCI KENZY

Capital social : 1.000 Euros

Siège social : 38 Rue du Poncelet 77700 SERRIS

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, construction, aménagement, administration, location de tous biens et droits immobiliers.

Gérant : M. Abdelkarim KABLI, 38 Rue du Poncelet 77700 SERRIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX